

Service de prévention des incendies Bois-des-Filion/Lorraine



Gare aux alarmes non fondées

Saviez-vous qu'au Québec, plus de 9 alarmes d'incendie sur 10 reçues par les centres de télésurveillance sont causées par des alarmes déclenchées pour rien, donc qui causent le déplacement inutile des pompiers ? En fait, plus de 40 % de celles-ci sont engendrées par la vapeur d'eau, la fumée de cigarette ou de chauffage, ou même la poussière, et plus de 10 % sont dues à des travaux de construction ou de rénovation. Parce que le déplacement inutile des pompiers peut retarder leur intervention ailleurs pour contrôler un véritable incendie, il est essentiel de prendre des mesures pour prévenir les fausses alarmes.

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsqu'activée, permet de retarder la transmission d'un signal à un centre de télésurveillance. L'alarme s'est déclenchée ? La première étape, avant de l'annuler, est d'en chercher la cause : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Si vous êtes certain qu'elle est non fondée, vous disposez d'au maximum 90 secondes pour composer votre code d'accès afin d'éviter que le centre de télésurveillance reçoive un avis d'incendie.

Comme votre système d'alarme utilise votre ligne téléphonique, si celui-ci ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme afin que la ligne se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

Bonbonnes de propane : 5 conseils des pompiers

1. Lorsque vous transportez une bonbonne de propane en voiture, vous devez **ABSOLUMENT** la mettre en position debout et bien l'immobiliser.
2. Assurez-vous que sa valve de sécurité est bien fermée et gardez une fenêtre de la voiture ouverte. Les bonbonnes de 45 livres ou moins doivent être munies d'un bouchon d'étanchéité.
3. Inspectez régulièrement votre bonbonne. Aspergez-la, ainsi que ses raccords, d'eau savonneuse afin de détecter la présence de fuites. Si des bulles se forment lorsque vous ouvrez le gaz, c'est qu'il y a un bris. Remplacez alors immédiatement la bonbonne ou les pièces défectueuses.
4. Débarrassez-vous de toute bonbonne de plus de 10 ans en la remettant à votre marchand de propane ou en l'apportant à l'écocentre (690, rue de la Sablière, Bois-des-Filion).
5. N'entreposez jamais une bouteille de propane à l'intérieur.

(Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, www.msp.gouv.qc.ca/incendie)

Semaine de prévention des incendies

Du 8 au 14 octobre

Chaque année, dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies, la caserne de Bois-des-Filion ouvre ses portes à la population. C'est l'occasion pour les familles de monter à bord d'un véritable camion d'incendie, d'échanger avec les pompiers, de mettre en pratique leur plan d'évacuation et de se rappeler les consignes de prévention à respecter toute l'année. Surveillez notre site Internet cet automne pour être informé de toutes les activités qui auront lieu durant cet événement.

La prévention : la meilleure solution

Deux guides de sécurité incendie, un pour les enfants et un pour les adultes, sont disponibles pour consultation en ligne sur le site Internet municipal (www.ville.lorraine.qc.ca) ou en format papier à l'hôtel de ville. Vous y trouverez une panoplie de renseignements essentiels pour prévenir les incendies.

Le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec fournit également de l'information sur les mesures de sécurité, dont plusieurs vidéos et beaucoup de matériel et de jeux adaptés aux petits : www.securite-publique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/semaine-prevention-incendies.html.

SECTION
Services aux citoyens/Sécurité
publique/Service de prévention des
incendies

Cheminée bien ramonée

Le ramonage est essentiel pour éliminer la suie et la créosote, dépôt croûteux formé par la fumée qui s'agrippe aux parois de la cheminée et qui est très inflammable. On recommande au minimum un ramonage par année, mais un ramonage supplémentaire est à prévoir en mi-saison si vous brûlez plus de cinq cordes de bois par an. Avant d'utiliser votre foyer pour la première fois cet automne, assurez-vous aussi qu'aucun oiseau n'a fait son nid dans votre cheminée et qu'aucun objet ne l'obstrue.



Sécurité incendie, Urgence : 9-1-1

Autres appels : 450 621-1460, poste 199